



Divorce protection enfant et bien propre

Par **papymiel**, le **18/07/2009** à **14:54**

Bonjour,

Notre fils divorce dans le souci de protéger son fils (18 mois). Pour lui permettre de conserver l'habitation (en accession à la propriété), il va recevoir une donation de mes parents (à mon initiative). Nous souhaitons que ce bien soit protégé, afin que son fils en hérite s'il venait à décéder, mais également que ce bien ne revienne pas à son ex-épouse, si père et fils venaient à disparaître.

Cas envisageables:

- décès du père => héritier son fils
- Si ultérieurement décès du fils=> sa mère devienne héritière ? ce que nous ne souhaitons pas.
- Si décès simultanés du père et du fils=> sa mère devienne héritière ?

Comment pouvons-nous (notre fils a le même désir que nous) faire en sorte que ce bien reste dans notre famille?

Très cordialement